

COMMUNE DE PALAJA

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE (ARTICLE L.2131-1, III du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16
- Procurations : 02

Date de la convocation :

- 13 septembre 2023

Membres présents :

M.M. LECINA Thierry, BOURBON Anaïs, CITERNE Alice, ESCAX David, DUVAL Elodie, FILLAQUIER Frédéric, LECLAIR Jackie, GACHET Philippe, MIGUEL Nicolas, MOUCHET Aurélie, PIVA Pierre, ROUSSEAU Benoît, SCHNEIDER Jean-Claude, TAFFOREAU Catherine.

Procurations :

Florent CADENEL à Nicolas MIGUEL, Laure ETHEVE à Pierre PIVA –

Excusés :

Thierry CLARES, Stéphanie HECK.

Secrétaire de Séance :

Mr GACHET Philippe

Le quorum étant atteint, Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1°) APPROBATION DU P.V. du CONSEIL MUNICIPAL du 06/07/2023

Approuvé à l'unanimité

2°) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. – Une -

3°) PERSONNEL COMMUNAL – R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel dans la Fonction Publique Territoriale) :

Adopté à la majorité

4°) CARCASSONNE AGGLO – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES PORTANT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CARCASSONNE AGGLO AU TITRE DES EXERCICES 2016 et SUIVANTS :

Les membres du Conseil en ont pris acte – Non soumis à délibération

5°) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX :

Adopté à l'unanimité

6°) MISE EN PLACE DU C.F.U. (COMPTE FINANCIER UNIQUE) – EXPERIMENTATION VAGUE 3 sur COMPTE ANNEE 2023 :

Adopté à l'unanimité

7°) FINANCES – BUDGET M 57 2023 - PROVISIONS :

Adopté à l'unanimité

8°) FINANCES – BUDGET M57 2023 – DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT n° 1 :

Adopté à l'unanimité